



Sélectionner un produit

- Veuillez sélectionner -



NIRVANA S BASF FRANCE SAS

Mis à jour le 24/08/2021

N° AMM :
2090016TYPE DE PRODUIT :
PPPSTATUT DU PRODUIT :
Produit de référenceTÈRE AUTORISATION :
01/02/2009

AUTORISÉ

SECONDS NOMS COMMERCIAUX :

ALLER AUX
USAGES

Substances actives et formulation

COMPOSITION (DE LA SPÉCIALITÉ) EN SUBSTANCE ACTIVE

Imazamox

Sous forme de : Imazamox : 16.7 g/L

Pendimethalin

Sous forme de : pendiméthaline : 250 g/L

FORMULATION

Concentré émulsionnable

FONCTIONS/ACTIVITÉS

Herbicide

GAMME D'USAGE

Professionnel

Spécialité similaire à

Conditions d'emploi générales

Environnement flore

- SPe3 : Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée

- 48 heures

Protection de l'opérateur

- Pour l'opérateur, porter :

- pendant le mélange/chargement

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;

- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée ;

- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

- pendant l'application

Si application avec tracteur avec cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;

- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;

- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant ;
- Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation ;
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
- Combinaison de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
- EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter pardessus la combinaison précitée.
- Lunettes de sécurité conforme à la réglementation et selon la norme EN 166 ;
- Bottes de protection conforme à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.

Protection du travailleur

- combinaison de travail polyester 65%/coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant.

Environnement faune

- SPe1 : Pour protéger les organismes du sol, n'appliquer cette préparation qu'un an sur deux dans le cas des usages ayant une dose d'application annuelle supérieure à 2 L/ha.

Autres mesures de protection

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. /Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

Environnement faune

- SPe 2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur légumineuses fourragères.

Environnement faune

- SPe3 : Sur légumineuses fourragères, porte graine et porte graine-légumineuses fourragères, pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau, prévoir un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau

Classement

C2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

C1 : Sensibilisants cutanés - Catégorie 1

TAC1 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1

TCC1 : Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1

AT : Mention d'avertissement : Attention

PHRASE DE RISQUE

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

PHRASE DE PRUDENCE

Pour les informations concernant les phrases de prudence se référer à l'étiquetage du produit.

Le titulaire de l'autorisation est responsable de la conformité de la Fiche de données de sécurité avec la classification retenue ci-dessus

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES AUTORISÉS

16855905 Graines protéagineuses*Désherbage

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
----------------------	-----------------------------	------------------------	-------------------------	------------------	--------------------	----------------

4,5 L/ha 1 Max : 13 90 jour(s) 20 m - 5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

- Sur féveroles, stade d'application : pré-levée ou post-levée. - 1 application maximum tous les deux ans.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

11/02/2010

16855905 **Graines protéagineuses*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
4,5 L/ha	1	Max : 13	63 jour(s)	20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

- Sur pois protéagineux, stade d'application : pré-levée ou post-levée. - 1 application maximum tous les deux ans.

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

01/06/2014

16575901 **Haricots et Pois écosés frais*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
4,5 L/ha	1	-	63 jour(s)	20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

- 1 application maximum tous les deux ans - Stade d'application : post-semis pré-levée (3-4 jours après le semis, avant éclatement des grains)

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

25/02/2009

15455911 **Légumineuses fourragères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2 L/ha	1	-	30 jour(s)	20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Sur jeunes cultures

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

25/02/2009

15455911 **Légumineuses fourragères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES

4 L/ha 1 - 30 jour(s) 20 m - 5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Sur cultures installées : 1 application maximum tous les deux ans

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

25/02/2009

00517065 **Légumineuses potagères (sèches)*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2,2 L/ha	1	-	63 jour(s)	5 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

- Stade d'application : post-semis pré-levée - 1 application tous les deux ans

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

25/02/2009

10995905 **Porte graine - Légumineuses fourragères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
4 L/ha	1	-		20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Sur cultures installées de luzerne, trèfle violet, trèfle blanc, trèfle incarnat : 1 application maximum tous les deux ans

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

25/02/2009

10995905 **Porte graine - Légumineuses fourragères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
2 L/ha	1	-		20 m	-	5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Sur jeunes cultures de luzerne, trèfle violet, trèfle blanc et trèfle incarnat

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

25/02/2009

10995905 **Porte graine - Légumineuses fourragères*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES

1,5 L/ha 1 - 20 m - 5 m

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

Sur vesce

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/06/2015

10995900 **Porte graine*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
-------------------	--------------------------	---------------------	----------------------	---------------	-----------------	-------------

4,5 L/ha	-	-		20 m	-	5 m
----------	---	---	--	------	---	-----

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

- uniquement sur oignon porte-graine et échalote porte graine. - 1 application maximum tous les 2 ans

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/06/2015

10995900 **Porte graine*Désherbage**

DOSE MAX D'EMPLOI	NOMBRE MAX D'APPLICATION	STADE D'APPLICATION	DÉLAIS AVANT RÉCOLTE	ZNT AQUATIQUE	ZNT ARTHROPODES	ZNT PLANTES
-------------------	--------------------------	---------------------	----------------------	---------------	-----------------	-------------

3 L/ha	-	-		20 m	-	5 m
--------	---	---	--	------	---	-----

INTERVALLE MINIMUM ENTRE APPLICATIONS :

-

CONDITIONS :

-1 application maximum tous les 2 ans. -Uniquement sur haricot porte-graine, pois de senteur porte-graine et pois chiche porte-graine

DATE D'AUTORISATION DE L'USAGE :

30/06/2015

Usages / Cultures

Culture de référence

Culture autorisée

USAGES RETIRÉS

Il n'y a pas d'usages correspondants.

Version produit v14.1